

# RAPPORT DE GESTION 2024

COMMUNE DE VUADENS

## TABLE DES MATIERES

1	Rapport du Conseil communal .....	2
2	Composition du Conseil communal 01.2024 – 12.2024 .....	4
2.1	Représentation et Délégations .....	5
2.2	Séance du Conseil communal .....	5
3	Composition du Conseil général 01.2024 – 12.2024 .....	6
3.1	Séances du Conseil général.....	6
3.2	Objets votés .....	7
3.3	Résolutions/Postulats/Propositions .....	8
3.4	Composition des commissions .....	9
4	Organisation des services communaux.....	10
4.1	Organigramme.....	11
4.2	Responsables au 31.12.2024.....	11
4.3	Quelques chiffres .....	11
4.3.1	Administration .....	11
4.3.2	Technique.....	12
4.3.2.1	Aménagement du territoire .....	12
4.3.2.2	Approvisionnement en eau .....	13
4.4	Finances Comptes 2024 .....	13
4.4.1	Financements spéciaux – taux de couverture.....	13
4.4.2	Comptes 2024 .....	13

## 1 RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

**L'année 2024 a été marquée par un contexte économique favorable, caractérisé par une baisse des taux d'intérêt et une stabilisation des prix, après une période d'inflation plus marquée les années précédentes. Ces éléments ont contribué positivement à la situation financière de la Commune, dont les comptes présentent un excédent de produits conséquent.**

Hors produit exceptionnel lié à la vente d'un terrain au Réseau Santé et Social de la Gruyère, le résultat comptable demeure excédentaire, contrastant avec le déficit anticipé au budget. Cette performance s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures aux prévisions, une maîtrise rigoureuse des charges et des charges d'intérêts inférieures à celles anticipées.

Le compte de fonctionnement boucle ainsi avec un bénéfice de CHF 2,8 millions, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 875'000.–. Cette différence s'explique par trois facteurs principaux : des charges maîtrisées et inférieures au budget (- CHF 871'000.–), des recettes fiscales plus importantes que prévu (notamment des personnes morales et des impôts spéciaux), ainsi qu'un produit exceptionnel lié à la vente de terrain à hauteur de CHF 2 millions.

Concernant les investissements, le Conseil général avait validé des dépenses de crédits 2024 à hauteur de CHF 5 millions nets. Toutefois, seuls CHF 1,7 million ont été effectivement engagés en 2024. Cette différence résulte notamment de délais de mise en œuvre, que le Conseil communal s'engage à optimiser pour les années à venir. Dans ce sens, huit projets prioritaires ont été définis lors d'une séance stratégique tenue à l'automne 2024, afin de garantir leur avancement d'ici la fin de la législature.

Le Conseil communal est resté inchangé dans sa composition tout au long de l'année. La seconde moitié de l'exercice a été marquée par une intensification des travaux préparatoires en vue du Conseil général de décembre, notamment autour de crédits d'investissement importants.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, des avancées ont été enregistrées. Les retours de la demande préalable relative au Plan d'aménagement de détail (PAD) du secteur « Pré de la Cure » ont permis une évolution significative du dossier. Dans cette perspective, une délégation de compétences a été votée afin de permettre à l'Exécutif de procéder à la vente des parcelles concernées. Parallèlement, la Commune reste en attente de la décision du Tribunal cantonal concernant le recours formé à l'encontre du Plan d'aménagement local (PAL), notamment en ce qui concerne le dézonage d'une dizaine de parcelles. Dans une logique d'anticipation, un crédit complémentaire a été sollicité et approuvé par le Conseil général afin de financer les travaux de révision nécessaires à la mise en conformité du PAL dans les mois à venir.

Le Conseil communal a soumis et obtenu l'aval du Conseil général pour plusieurs projets d'investissement visant à renforcer les infrastructures communales et améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants. Parmi les principales décisions figurent :

- La réfection du chalet des Portes d'Enbas, infrastructure également utilisée par le Ski-Club de Vuadens ;
- Le remplacement des pièges à balles et l'entretien de la ciblerie du stand de tir ;
- Le réaménagement des terrains de football du Stade des Colombettes ;
- La mise à disposition d'un terrain et l'octroi d'un prêt en faveur des Rencontres des Jeunes Gruériennes (RJG) ;
- Le renouvellement du parc informatique des établissements scolaires ;
- La mise à jour du module « Financement » du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), accompagnée de la révision du règlement communal y relatif ;
- L'octroi d'un crédit d'étude pour la requalification de la Route de l'Adrey, incluant l'assainissement des réseaux d'eaux usées et claires ;
- L'assainissement de l'éclairage public ;
- La rénovation des conduites d'eau potable sur plusieurs tronçons (Route Cantonale – Les Kâ, et Rue du Russon – Pont TPF) ;
- L'aménagement de zones de stationnement aux abords du cimetière et de la place de sport.

En matière de règlements, deux nouveaux textes ont été adoptés :

- Le règlement sur la gestion des déchets, visant à optimiser le fonctionnement de la déchetterie communale ;
- Le règlement sur la taxe de plus-value, permettant à la Commune de percevoir une part de la taxe cantonale générée par l'urbanisation des terrains.

Parmi les réalisations, il convient de mentionner la rénovation complète de la salle du Grenier, située dans l'édifice du Café de la Gare. Désormais remise à neuf, cette salle est à disposition pour diverses manifestations et événements associatifs ou privés.

En collaboration avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère, la construction du nouvel établissement médico-social (EMS) de la Sionge a débuté à l'été 2024. Cette structure de 123 lits, implantée sur une parcelle communale, est appelée à être mise en service au printemps 2027.

Aussi, le programme des coachs scolaires, lancé en 2023 dans le but de sécuriser les trajets des élèves, a quant à lui été abandonné à la suite d'un processus de consultation des acteurs concernés.

Le Conseil communal a pris part à plusieurs événements marquants de la vie locale et régionale, parmi lesquels :

- Les Rencontres des Jeunesses Gruériennes, pour lesquelles la Commune s'est engagée comme partenaire ;
- Les Rencontres de folklore internationales de Fribourg (RFI), dans le cadre desquelles la Commune a accueilli un groupe de danseurs ainsi que l'ambassadeur de l'Inde en Suisse ;
- La célébration du 5e anniversaire de la bibliothèque communale, lieu devenu incontournable de la vie culturelle et éducative locale.

En conclusion, l'exercice 2024 se distingue ainsi par la continuité et la stabilité au sein de l'Exécutif, par une situation financière solide, et par une volonté affirmée de renforcer les infrastructures tout en respectant les équilibres budgétaires.

Le Conseil communal tient enfin à remercier le personnel communal qui a œuvré avec professionnalisme au bon fonctionnement de la Commune durant tout l'année en mettant au cœur de ses préoccupations le service à la population.

Le Conseil communal.

## 2 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL 01.2024 – 12.2024



Noam REY  
Syndic  
Administration générale  
Finance  
Economie



Cédric SEYDOUX  
Vice-Syndic  
Eau  
Epuración



Alexandra CLERC  
Ecole  
Bâtiments scolaires  
EMS de la Sionge  
Ressources humaines



Patrick DUMARTHERAY  
Aménagement du territoire  
Plans et constructions



Patricia GREMAUD  
Agriculture  
Environnement  
Endiguements  
Triage forestier  
Tourisme



Alain HEIMO  
Service de la voirie  
Routes et places  
Place de sport



Sébastien MEYER  
Bâtiments communaux  
Relation avec les sociétés  
et culture  
Cimetière  
Pompiers



Emmanuel ROMANENS  
Energie  
Santé et affaires sociales  
Petite enfance  
Accueil extrascolaire  
Senior+



Dominique ROPRAZ  
Curatelles  
Service de l'ordre – Police  
Protection civile  
Protection de la population  
Naturalisation  
Gestion des déchets -  
suppléance voirie

## 2.1 Représentation et Délégations

### CONSEIL COMMUNAL VUADENS 2023-2026

Nom - Prénom	Dicastère	Suppléance	Délégué comité association de district	Délégué assemblée association de district
Rey Noam	Syndic Administration générale Finances Economie	Aménagement du territoire Plans et constructions	ARG	
Seydoux Cédric	Vice-Syndic Eau Epuration	Administration générale Finances Economie		AIS Curatelles
Clerc Alexandra	Ecole Bâtiments scolaires EMS de la Sionge Ressources humaines	Bâtiments communaux Relation avec les sociétés et culture Cimetière Pompiers	CO de la Gruyère EMS de la Sionge	
Dumarthey Patrick	Aménagement du territoire Plans et constructions	Agriculture Environnement Endiguements Triage forestier Tourisme		ARG Mobul
Gremaud Patricia	Agriculture Environnement Endiguements Triage forestier Tourisme	Service de voirie Routes et places Place de sport	Endiguements de la Trême Syndicat rive gauche Trême Endiguement de la Sionge Triage forestier Forêts Gruyères EMS de la Sionge	ATG
Heimo Alain	Service de voirie Routes et places Place de sport	Eau Epuration	Mobul	AISG
Meyer Sébastien	Bâtiments communaux Relation avec les sociétés et culture Cimetière Pompiers	Ecole Bâtiments scolaires EMS de la Sionge Ressources humaines	CO2	CO de la Gruyère EMS de la Sionge Ambulances Sud Fribourgeois
Romanens Emmanuel	Santé et affaires sociales Petite enfance Accueil extrascolaire Energie Senior+	Curatelles Service d'ordre – Police Protection civile Protection de la population Naturalisation Gestion des déchets – suppl. voirie	Commission sociale	RSSG Pro Senectute EMS de la Sionge Option Gruyère
Ropraz Dominique	Curatelles Service d'ordre – Police Protection civile Protection de la population Naturalisation Gestion des déchets – suppl. voirie	Santé et affaires sociales Petite enfance Accueil extrascolaire Energie Senior+	Protection civile intercommunale Bassin Sionge ORCOG	Endiguement de la Trême Endiguement de la Sionge Triage forestier EMS de la Sionge

Etat au 01.01.2024

## 2.2 Séance du Conseil communal



### Rythme de conduite des séances internes

Séance	Conseil communal	Personnel	Responsable	Date
Conseil communal	Tous	Secrétaire communale	Syndic	Tous les mardis à 18h00
Séance administrative	Syndic et Vice-syndic	Responsables	Syndic	Tous les lundis à 13h15
Commission technique	Dicastères Voirie, Eau, Aménagements et Bâtiments communaux	Chefs Dép. Technique et Dep. Constructions	Chef Dép. Technique	Toutes les 4 semaines, jeudi matin entre 07h00 et 09h00
Séance eau et épuration	Dicastère Eau	Chef Dép. Technique, Chef de service Eau	Conseiller com. Eau	Toutes les 4 semaines, jeudi matin entre 07h00 et 09h00
Séance eau potable	Dicastère Eau	Chef Dép. Technique, Chef de service Eau, Secrétaire Technique	Conseiller com. Eau	1 x par trimestre

### 3 COMPOSITION DU CONSEIL GENERAL 01.2024 – 12.2024

Nom	Prénom	Parti	Remarques
BARRAS-MORET	Anne-Catherine	PLR	
BERSET-MORAND	Nicole	PLR	
CHAPERON	Valérie	MI	Démission 18.12.24
CHOLLET	Jacques	MI	
FAVRE	Jérôme	UDC	
GENOUD	Alain	Le Centre	
GENOUD	François	MI	
GENOUD	Patrick	Le Centre	
GENOUD	Vincent	MI	
GOBET	Jean-Noël	Le Centre	
GRANDGIRARD	Joël	UDC	
KILCHOER	Yvan	Le Centre	
LEUENBERGER	René	PS-Les Verts	
LEVRAT	Christian	PS-Les Verts	
LEVRAT	Marie	PS-Les Verts	
MORAND	François	MI	
MORET	Jérôme	UDC	
OTTIGER	Jonas	PS	
PERRINJAQUET	Delphine	PS-Les Verts	
PROGIN	Marc	Le Centre	
ROMANENS	Elsa	PS-Les Verts	
ROMANENS	Florence	Le Centre	
ROMANENS SCAIOLA	Nathalie	PLR	
ROUILLER	Diane	Le Centre	
SEBASTIANI	Isabelle	MI	
SCHOUWEY	Christiane	MI	
SUDAN	Bernard	MI	
SUDAN	Michel	PLR	
THEYSSIER	Guylhaine	PS	09.02.2024*
THÜRLER	Claude	PLR	

\*rempl. Daniel Bovigny suite départ 31.12.2023

#### 3.1 Séances du Conseil général

Dates des séances du Conseil général pour la législature 2021-2026

2021	2022	2023	2024	2025	2026
	18 mai	24 mai	15 mai	21 mai	22 avril (fin législature)
15 décembre	14 décembre	13 décembre	11 décembre	10 décembre	6 mai (séance constitutive)

### 3.2 Objets votés

<b>Séance du 15 mai 2024</b>	
1	Demande de délégation de compétence pour échange de terrains, art. RF 590 et 427
2	Comptes 2023 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3	Demande de crédit d'ouvrage : Assainissement de l'éclairage public
4	Demande de crédit d'ouvrage : Rénovation conduite EP, secteur Route Cantonale – Les Kâ
5	Demande de crédit d'ouvrage : Déplacement et rénovation conduite EP, secteur Rue du Russon – Pont TPF
6	Demande de crédit d'ouvrage : Stationnement, secteurs cimetière et place de sport

<b>Séance du 11 décembre 2024</b>	
1	<p>Budgets 2025 de la Commune</p> <p>2.1. Budget de compte des investissements</p> <p>2.1.1. Demande de crédit d'étude : Requalification de la Route de l'Adrey, assainissement EU/EC</p> <p>2.1.2. Demande de crédit d'ouvrage : Mise à jour du module "Financement" du PGEE et du Règlement communal relatif à l'évacuation des eaux</p> <p>2.1.3. Demande de crédit d'ouvrage : Plan d'aménagement local (PAL) – financement complémentaire</p> <p>2.1.4. Demande de crédit d'ouvrage : Renouvellement du parc informatique des écoles</p> <p>2.1.5. Demande de crédit d'ouvrage : Réaménagement des terrains de foot du Stade des Colombettes</p> <p>2.1.6. Demande de crédit d'ouvrage : Remplacement des pièges à balle et entretien de la ciblerie du stand de tir</p> <p>2.1.7. Demande de crédit d'ouvrage : Réfection du chalet des Portes d'Enbas</p> <p>2.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune</p>
2	Mise à disposition d'un terrain et octroi d'un prêt aux RJG - approbation
3	Règlement relatif à la gestion des déchets – approbation
4	Règlement relatif à la taxe sur la plus-value – approbation
5	Règlement de police : attribution d'un mandat externe – approbation

6	Demande de délégation de compétence – vente de la parcelle art. RF 838, secteur "Chemin du Maupas"
7	Demande de délégation de compétence – processus de vente des parcelles "Pré de la Cure"
8	Modification de la limite communale entre Vuadens (art. RF 579) et Bulle (art. RF 708) - secteur "Le Dally" – approbation

### 3.3 Résolutions/Postulats/Propositions

<b>Séance du 15 mai 2024</b>	
1	Résolutions : Projet de construction d'un bâtiment inter-sociétés porté par la jeunesse de Vuadens
2	Propositions : Etudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour notre commune et ses habitants

<b>Séance du 11 décembre 2024</b>	
1	Postulats : Elaborer un règlement sur les subventions pour les sociétés locales
2	Propositions : Elaboration d'un plan climat communal
3	Propositions : Constitution d'une Commission agricole

### 3.4 Composition des commissions

#### **COMMISSIONS COMMUNALES 2023-2026**

<b>COMMISSION DES NATURALISATIONS</b>	<b>COMMISSION DU FDS LOUIS GUIGOZ</b>
Berset Nicole (CG) Brodard Fabrice (CG) Genoud François (CG) Kilchoer Yvan (CG) Moret Jérôme (CG) Ropraz Dominique (CC)	Gremaud Patricia (CC) Guigoz Yves Magnin Frédéric Meyer Sébastien (CC) Romanens Emmanuel (CC) Schouwey Christiane Tercier Chantal Teyssier Guylhaine Yerly Florence
<b>COMMISSION FINANCIERE</b>	<b>COMMISSION D'AMENAGEMENT</b>
Genoud Alain (CG) Grandgirard Joël (CG) Levrat Christian (CG) Rouiller Diane (CG) Sebastiani Isabelle (CG) Sudan Bernard (CG) Thürler Claude (CG)	Dumartheray Patrick (CC) Favre Jérôme (CG) Heimo Alain (CC) Leuenberger René (CG) Levrat Marie (CG) Morand François (CG) Progin Marc (CG) Seydoux Cédric (CC) Sudan Michel (CG)
<b>COMMISSION DE L'ENERGIE</b>	<b>COMMISSION VUADENS DEMAIN</b>
Genoud Pierre-Alain Oberson Claude Ottiger Jonas Pittet Christophe Rodriguez Fernando Romanens Emmanuel (CC) Seydoux Cédric (CC)	Demierre Christian Follonier Dumartheray Crystal Genoud François (CG) Perrinjaquet Delphine (CG) Romanens Elsa (CG) Romanens Florence (CG) Romanens Scaiola Nathalie (CG)

01.03.2024

## 4 ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUX

L'année 2024 fût marquée par le départ à fin janvier d'une collaboratrice absente pour raisons médicales depuis juin 2023, puis l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice au contrôle des habitants à 40 % dès février.

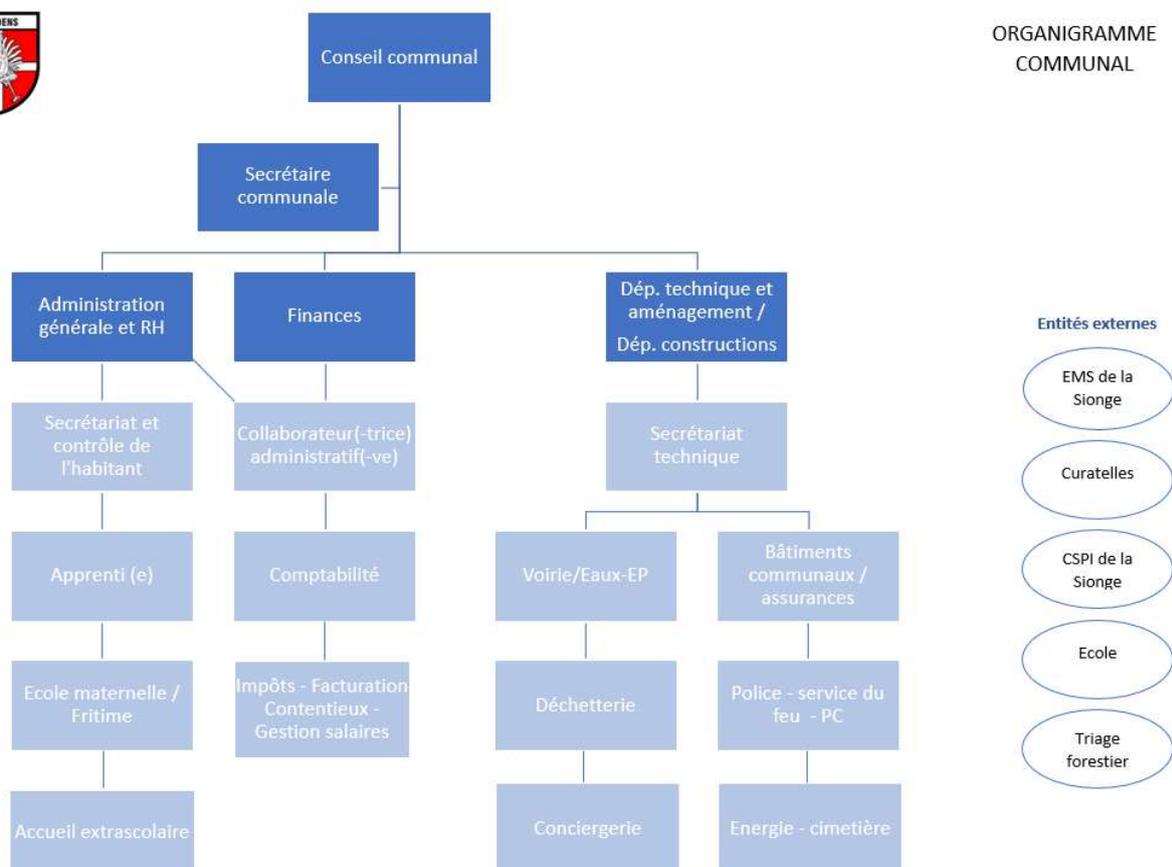
La mission de remplacement du collaborateur en CDD engagé au service de voirie en octobre 2023 s'est terminée à fin février 2024.

L'offre de coachs scolaires n'a pas été reconduite à la rentrée scolaire 2024/2025.

Equivalent plein temps (EPT), évolution durant l'année 2024

	01.24	02.24	03.-08.24	09.-12.24
Administration	6.3	5.7	5.7	5.8
Administration école	0.5	0.5	0.5	0.5
AES	1.8	1.8	1.8	1.8
AEV	0.7	0.7	0.7	0.7
Conciergerie	3.6	3.6	3.6	3.6
Voirie	4	4	3	3
Déchetterie	0.35	0.35	0.35	0.35
Total EPT	17.25	16.65	15.65	15.75

## 4.1 Organigramme



## 4.2 Responsables au 31.12.2024

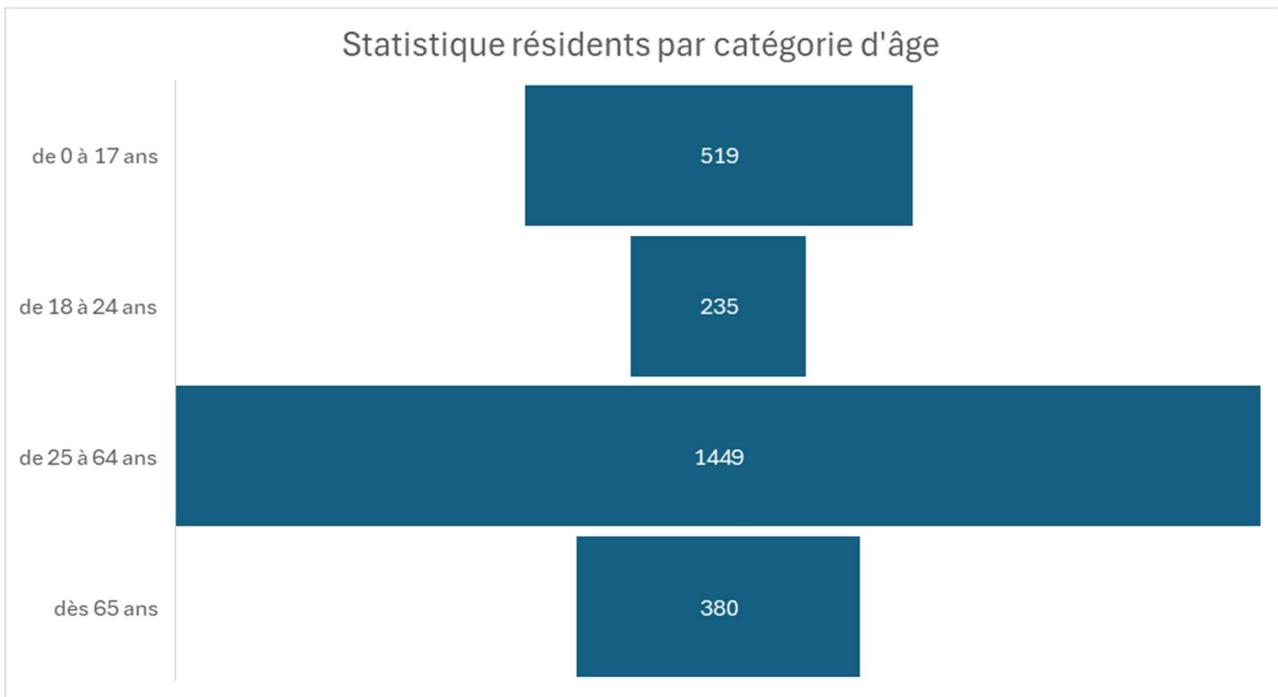
Margueron Véronique	Secrétaire communale Administration générale et RH
Richert Olivier	Département des finances
Telfser Patrick	Département technique et aménagement
Von Däniken Laurent	Département technique et constructions

## 4.3 Quelques chiffres

### 4.3.1 ADMINISTRATION

En 2024, le contrôle des habitants a enregistré les arrivées de 284 personnes ainsi que les départs de 261 résidents. La population de Vuadens est de 2583 au 31.12.2024 (situation arrêtée au 19.03.2025). Nous comptons 23 habitants de plus.

Ci-dessous vous trouvez la statistique du nombre de résidents par catégorie d'âge :



Au niveau des écoles, à la rentrée 2024-2025, nous comptons 230 élèves répartis comme suit :

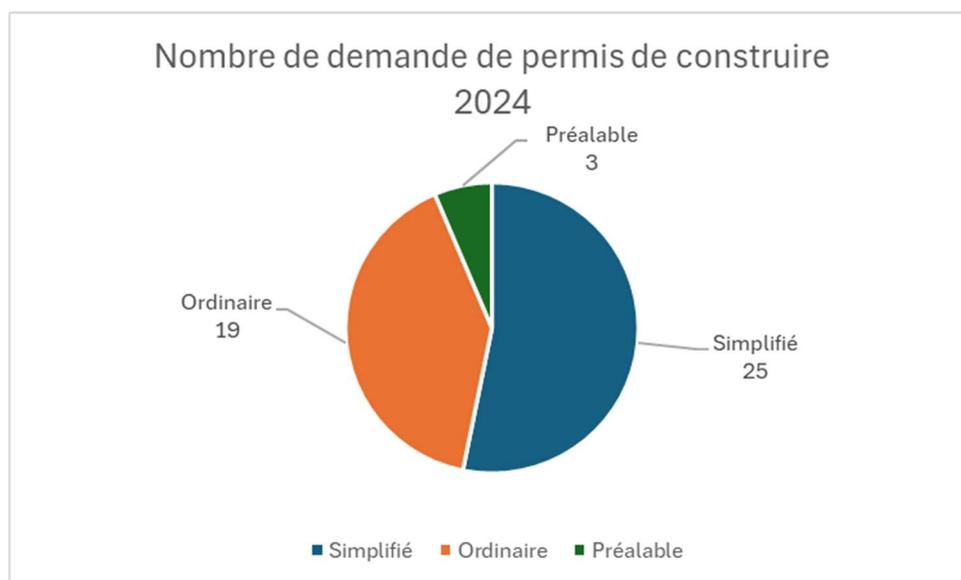
- 1H-2H : 47 élèves
- 3H-4H : 62 élèves
- 5H-6H : 71 élèves
- 7H-8H : 50 élèves

### 4.3.2 TECHNIQUE

#### 4.3.2.1 Aménagement du territoire

##### Nombre de demande de permis 2024

Simplifié	25
Ordinaire	19
Préalable	3
<b>Totaux</b>	<b>47</b>



#### 4.3.2.2 Approvisionnement en eau

Nous avons actuellement 700 compteurs d'eau communaux installés sur notre territoire, dont 685 sont relevés au moyen des ondes radio.

### 4.4 Finances Comptes 2024

#### 4.4.1 FINANCEMENTS SPECIAUX – TAUX DE COUVERTURE

Selon la législation en vigueur, les dépenses pour les financements spéciaux doivent être couvertes à 100 % pour l'approvisionnement en eau et pour le traitement des eaux usées, ainsi qu'à 70 % pour la gestion des déchets, par les recettes provenant principalement des taxes. Ci-dessous vous trouvez les taux de couverture à fin 2024 :

Approvisionnement en eau	100.00 % (budget 100.00 %)
Traitement des eaux usées	100.00 % (budget 100.00 %)
Gestion des déchets	83.80 % (budget 75.20 %)

#### 4.4.2 COMPTES 2024

## COMPTES 2024

Les comptes de résultats, des investissements, le bilan, ainsi que les annexes se trouvent dans le document intitulé « Comptes 2024 – rapport ».

#### a) Réserves de réévaluation des patrimoines administratif et financier

Pour rappel, selon la nouvelle loi sur les finances communales (MCH2), une réévaluation du patrimoine administratif était nécessaire afin de porter au bilan au 01.01.2022 les valeurs brutes des investissements de 2001 à 2021, ainsi que le calcul des amortissements cumulés pour la même période en appliquant rétroactivement les taux MCH2.

29500.00	Réévaluation du patrimoine administratif au 01.01.2022		CHF	7'209'611.87
31.12.2022	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2022	Solde prélevé sur la réserve et lié au capital propre	-	CHF	<u>22'900.00</u>

29500.00 Réévaluation du patrimoine administratif au 01.01.2023 CHF 6'468'040.67

La directive no 12/2022 du Service des Communes propose différentes variantes pour dissoudre la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, constituée au 01.01.2022 lors du passage aux normes MCH2. Cette réserve au 01.01.2022 se montait à CHF 7'209'611.87. Le Conseil communal a opté pour une dissolution linéaire de CHF 718'671.20 pendant 10 ans, soit de 2022 à 2031 compris, afin de couvrir principalement les amortissements sur les réévaluations, c'est-à-dire sur les biens déjà amortis auparavant, qui font l'objet de nouveau d'un amortissement annuel à comptabiliser, après retraitements MCH2.

Voici le détail des opérations de cette réserve de réévaluation (compte 29500.00) :

01.01.2021	Réévaluation du patrimoine administratif		<b>CHF</b>	<b>7'209'611.87</b>
31.12.2022	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2023	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2024	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2025	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2026	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2027	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2028	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2029	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2030	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	718'671.20
31.12.2031	Prélèvement sur la réserve (augmente le résultat)	-	CHF	<u>718'671.07</u>
31.12.2022	Solde prélevé sur la réserve et lié au capital propre		CHF	<u>22'900.00</u>

Les réserves de réévaluation des installations d'eau potable, d'eaux usées et de gestion des déchets sont virées aux réserves existantes. Toutefois, la loi demande deux fonds spéciaux pour chaque chapitre au lieu d'un seul, à savoir un fonds pour le renouvellement des installations (investissements), et un fonds pour l'équilibre du compte (charges et produits courants d'exploitation).

Voici la situation de ces réserves :

EAU POTABLE : Fonds spécial pour le maintien de la valeur (FSMV)

29001.00	Fonds spécial pour le maintien de la valeur au 01.01.2024		CHF	3'115'598.55
	+ Attribution 2024 pour le maintien de la valeur		CHF	<u>85'481.25</u>
29001.00	Solde fonds spécial maintien de la valeur au 31.12.2024		CHF	<u>3'201'079.80</u>

EAU POTABLE : Fonds spécial pour l'équilibre du compte (FSEC)

29001.01	Fonds spécial pour l'équilibre du compte au 01.01.2024		CHF	733'735.81
	+ Attribution 2024 pour l'équilibre du compte		CHF	93'602.35
	./. Prélèvement 2024 pour équilibre du compte	-	CHF	<u>37'599.00</u>
29001.01	Solde fonds spécial maintien de la valeur au 31.12.2024		CHF	<u>789'739.16</u>

EAUX USEES : Fonds spécial pour le maintien de la valeur (FSMV)

29002.00	Fonds spécial pour le maintien de la valeur au 01.01.2024	CHF	1'763'546.10
	+ Attribution 2024 pour le maintien de la valeur	CHF	62'318.15
29002.00	Solde fonds spécial maintien de la valeur au 31.12.2024	CHF	<u>1'825'864.25</u>

EAUX USEES : Fonds spécial pour l'équilibre du compte (FSEC)

29002.01	Fonds spécial pour l'équilibre du compte au 01.01.2024	CHF	141'233.59
	./-. Prélèvement 2024 pour l'équilibre du compte	-	<u>CHF 76'207.16</u>
29002.01	Solde fonds spécial maintien de la valeur au 31.12.2024	CHF	<u>65'026.43</u>

GESTION DES DECHETS : Fonds spécial pour le maintien de la valeur (FSMV)

29003.00	Fonds spécial pour le maintien de la valeur au 01.01.2024	CHF	450'394.80
	./-. Prélèvement 2024 pour le maintien de la valeur	-	<u>CHF 20'240.00</u>
29003.00	Solde fonds spécial maintien de la valeur au 31.12.2024	CHF	<u>430'154.80</u>

**b) Commentaires**

Le compte de fonctionnement 2024 dégage **un bénéfice de CHF 2'888'034.62** (MCH2), alors qu'en 2023 il s'élevait à CHF 805'882.20 (MCH2). Le budget de fonctionnement prévoyait un déficit de CHF 875'652.68 (MCH2).

Sans le bénéfice sur la vente du terrain au Réseau Santé et Social de la Gruyère d'un total de CHF 2'001'400.00, le bénéfice s'élèverait à CHF 886'634.62.

Pour rappel, le prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA vient compenser les amortissements supplémentaires engendrés par la réévaluation du patrimoine effectuée au moment de la mise en œuvre de MCH2.

Le résultat opérationnel, regroupant le résultat provenant des activités d'exploitation [REX] et le résultat provenant des financements [RFI], représente un bénéfice de CHF 2'169'363.42 alors que le budget prévoyait une perte de CHF 1'594'323.88 (voir Annexe 0 Compte de résultat 2024).

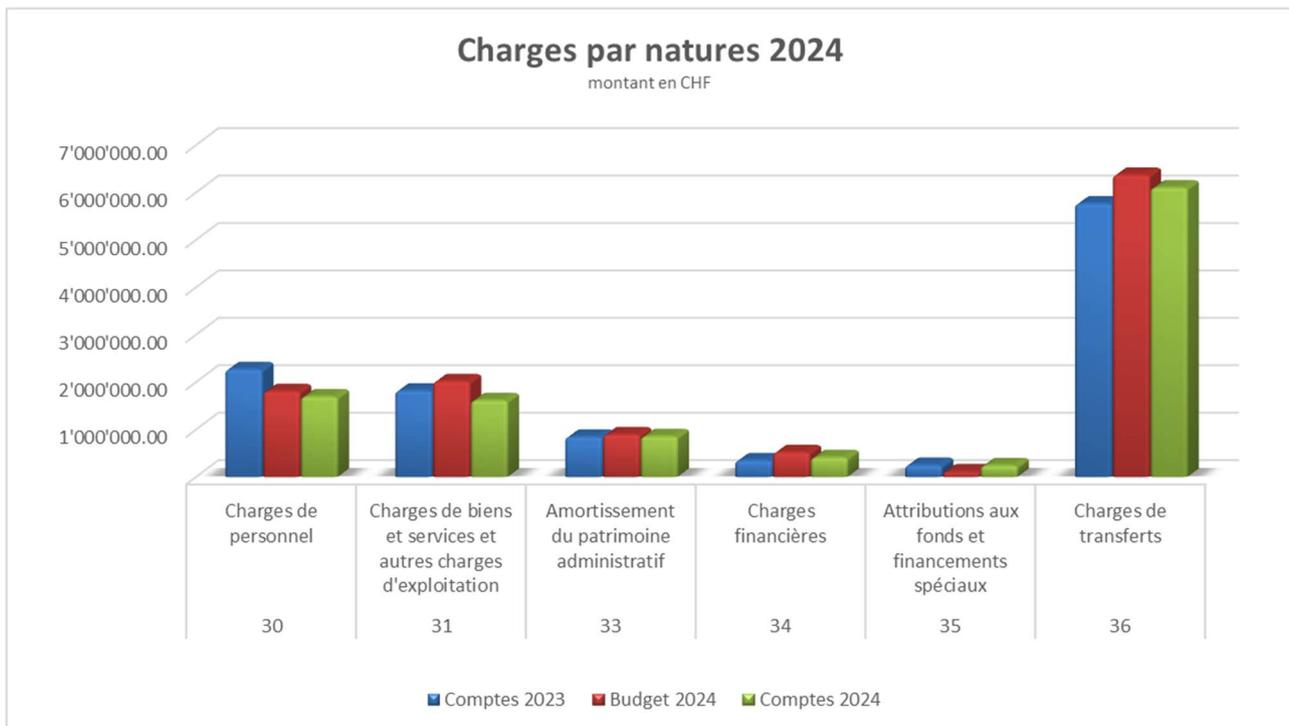
Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	1'303'578.33	239'216.56	1'455'655.55	238'811.00	1'369'462.26	242'397.05
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	915'211.40	710'356.80	311'980.67	106'400.00	301'872.70	108'771.05
2 FORMATION	3'231'856.94	188'492.50	3'422'036.60	176'269.00	3'357'560.30	178'774.21
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	279'340.55	2'000.00	341'140.96	2'000.00	299'678.85	2'100.00
4 SANTÉ	1'025'313.98	5'934.20	1'358'243.35	7'150.00	1'190'836.51	8'766.45
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	1'200'040.60	45'544.55	1'290'732.70	57'500.00	1'325'468.65	56'438.75
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'161'417.06	54'045.65	1'176'964.90	27'000.00	1'007'317.25	34'831.50
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1'592'093.77	1'211'987.28	1'733'478.40	1'315'941.00	1'650'517.31	1'303'380.11
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	129'610.80	73'536.74	131'840.70	67'966.00	97'418.94	67'255.88
9 FINANCES ET IMPÔTS	519'279.21	9'632'510.56	720'008.55	9'067'392.70	470'293.15	11'955'745.54
TOTALISATION	11'357'742.64	12'163'624.84	11'942'082.38	11'066'429.70	11'070'425.92	13'958'460.54
Résultat	805'882.20			875'652.68	2'888'034.62	

## Charges de fonctionnement

Le budget prévoyait CHF 11'942'082.38 de charges et les comptes 2024 enregistrent un total de charges de CHF 11'070'425.92, soit une différence de CHF 871'656.46. Sans tenir compte des imputations internes et des attributions sur réserves et financements spéciaux de CHF 395'051.75, elles s'élèvent à CHF 10'675'374.17 contre CHF 11'603'335.38 budgétisés sans les imputations internes, les prélèvements sur les réserves et financements spéciaux.

Les principales variations entre le budget et les comptes, sont les suivantes :

• Intérêts des dettes	CHF	- 97'578.15
• Amortissements planifiés	CHF	- 40'535.05
• Participation à l'EMS de la Sionge	CHF	- 86'023.04
• Réévaluations sur créances	CHF	- 171'422.70
• Entretien des infrastructures traitement des eaux usées	CHF	- 22'984.76
• Prestations de l'Association d'accueil familial de jour et des crèches/garderies	CHF	42'462.75
• Charges liées	CHF	- 266'441.57
• Energie (électricité des infrastructures et bâtiment communaux)	CHF	- 11'022.30
• Remboursement de salaires du personnel par les assurances (maladie/accident)	CHF	- 68'107.00



## Revenus de fonctionnement

Le budget prévoyait CHF 11'066'429.70 de recettes globales et les comptes 2024 enregistrent un total de recettes de CHF 13'958'460.54. Sans tenir compte des imputations internes et des prélèvements sur réserves et financements spéciaux de CHF 1'006'367.36, elles s'élèvent à CHF 12'952'093.18 contre CHF 9'864'928.74 budgétisés sans les imputations internes, les prélèvements sur les réserves et financements spéciaux. Cela dit, nous enregistrons une augmentation des revenus de CHF 2'892'030.84 par rapport au budget, soit de 26.13 %. Les principales augmentations proviennent de la vente d'une parcelle au RSSG (construction EMS) pour CHF 2'001'400.00, des impôts communaux ordinaires des personnes physiques et morales (+ CHF 331'364.94) et des impôts communaux spéciaux (+ CHF 590'518.90).

La provision pour les impôts communaux ordinaires, qui comprennent les impôts sur les revenus et fortunes des personnes physiques ainsi que sur les bénéfices et capitaux des personnes morales, est en augmentation pour l'année 2024 de CHF 45'825.60 par rapport au montant budgété. Ceci s'explique par le fait que lors de l'établissement des budgets, la base prise en compte était celle des impôts 2021 facturés au 30.06.2023, de laquelle étaient appliquées les augmentations transmises par le Service cantonal des contributions, soit :

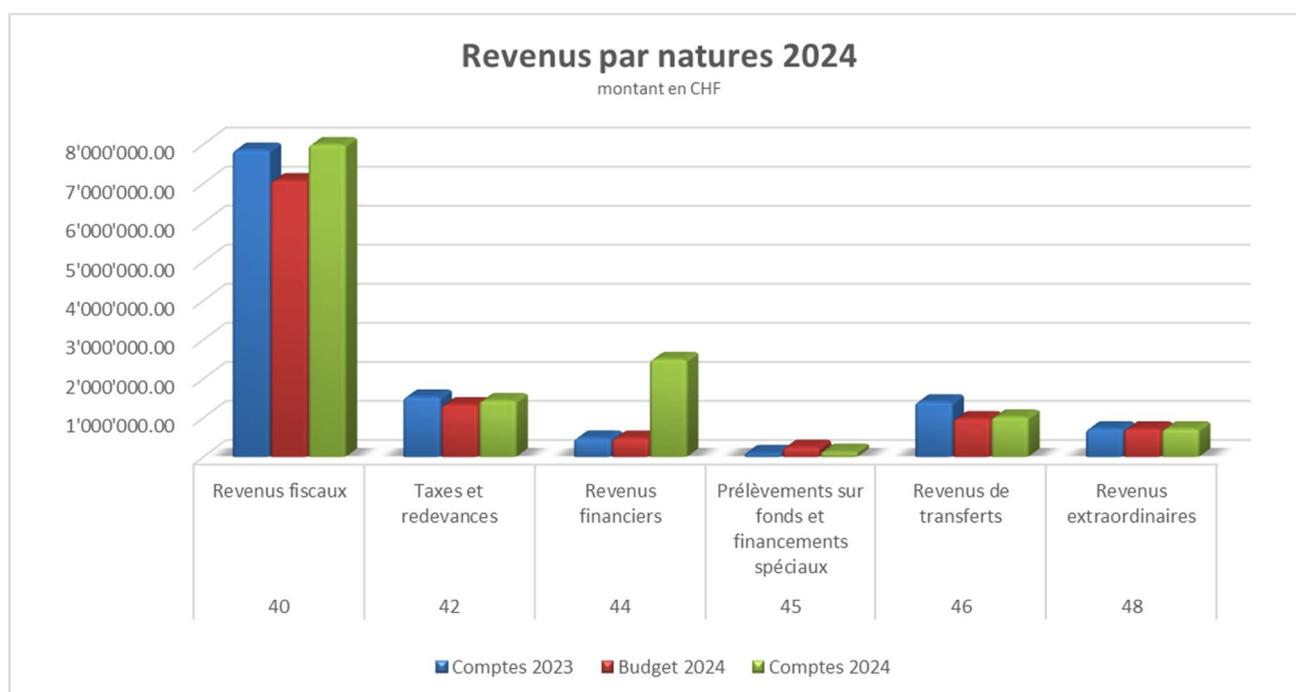
	Revenus	Fortune	Bénéfice	Capital
2021-2022	2.00%	-11.60%	0.00%	0.00%
2022-2023	1.30%	4.50%	3.00%	0.00%
2023-2024	2.20%	4.50%	3.50%	0.00%

Pour le calcul de la provision 2024, nous tenons compte des informations plus récentes fournies lors de l'établissement des budgets 2025, soit la facturation des impôts 2022 arrêtée au 30.06.2024, corrigée des taux de progression suivants :

	Revenus	Fortune	Bénéfice	Capital
2022-2023	2.10%	4.80%	3.00%	0.70%
2023-2024	3.00%	4.80%	3.00%	0.70%

A titre de comparaison, ci-dessous, les progressions réelles entre les facturations 2021 et 2022 communiquées par le SCC lors des budgets, rectifiées des facturations tardives reçues en 2023 et 2024, sont les suivantes :

cote cantonale	Revenus	Fortune	Bénéfice	Capital
2021	6'064'496.55	507'268.33	501'019.04	9'820.95
2022	6'131'028.42	527'995.00	686'730.73	14'851.30
Progression	1.10%	4.09%	37.07%	51.22%
<i>Progression annoncée par SCC</i>	2.00%	-11.60%	0.00%	0.00%
<i>Différence</i>	-0.90%	15.69%	37.07%	51.22%



## Dépenses d'investissement

### c) Investissements annoncés comme terminés à fin 2024

#### Investissements annoncés comme terminés à fin 2024

Dans les comptes 2024, 5 investissements sont annoncés comme terminés, soit :

#### 0291.5040.01 Réaménagement de la salle du Grenier - bâtiment et honoraires

#### 0291.5060.00 Réaménagement de la salle du Grenier - mobiliers et agencement

Décision du Conseil général du 24.05.2023		Fr.	330'000.00
			-----
		Fr.	330'000.00
			=====
Utilisations	2023	Fr.	281'031.25
Utilisations	2024	Fr.	28'641.05
			-----
		Fr.	309'672.30
			=====

Ces travaux étant réalisés, l'investissement a été transféré au bilan et l'amortissement débutera dès 2025.

#### 0291.5040.00 Porte automatique avec des exigences feu EI30/EI60

Décision du Conseil général du 14.12.2022		Fr.	40'000.00
			-----
		Fr.	40'000.00
			=====
Utilisations	2024	Fr.	32'801.80
			-----
		Fr.	32'801.80
			=====

Ces travaux étant réalisés, l'investissement a été transféré au bilan et l'amortissement débutera dès 2025.

#### 6150.5060.01 Achat d'un véhicule utilitaire

Décision du Conseil général du 14.12.2022		Fr.	50'000.00
			-----
		Fr.	50'000.00
			=====
Utilisations	2024	Fr.	48'205.95
			-----
		Fr.	48'205.95
			=====

Cet achat étant réalisé, l'investissement a été transféré au bilan et l'amortissement débutera dès 2025.

7201.5032.04 Raccordement des EU, secteur "Sur la Ville", Stand tir

Décision du Conseil général du 19.04.2021

Fr. 52'000.00

-----  
Fr. 52'000.00  
=====

Utilisations	2021	Fr.	52'339.60
	2022	Fr.	7'599.50
	2024	Fr.	1'407.60
		-----	
		Fr.	61'346.70
		=====	

Ces travaux étant réalisés, l'investissement a été transféré au bilan et l'amortissement débutera dès 2025.

7710.5040.00 Columbarium

Décision du Conseil général du 14.12.2022

Fr. 50'000.00

-----  
Fr. 50'000.00  
=====

Utilisations	2023	Fr.	25'030.35
	2024	Fr.	19'208.00
		-----	
		Fr.	44'238.35
		=====	

Ces travaux étant réalisés, l'investissement a été transféré au bilan et l'amortissement débutera dès 2025.

**d) Explication des variations entre le budget et les comptes**

**Charges salariales globales**

Malgré les remplacements ou augmentations de taux d'activité intervenus par suite d'absences de longue durée pour raison de maladie ou d'accident, la masse salariale correspond au budget, sans tenir compte des remboursements d'assurances (301) de CHF 68'107.00. La différence sur les cotisations patronales provient de l'estimation des charges LPP surestimée lors des budgets (CHF 10'755.35) ainsi que les incidences sur les cotisations AVS, AI, AC, cotisations patronales pour allocations familiales cantonales et les cotisations patronales pour les indemnités journalières des personnes en arrêt maladie ou accident prolongé.

Compte	Désignation	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart	Comptes 2023
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1'317'699.00	1'258'961.90	58'737.10	1'699'407.40
304	Allocations	1'800.00	2'148.40	- 348.40	3'873.00
305	Cotisations patronales	244'911.00	228'524.40	16'386.60	307'497.25

Cependant, la répartition des salaires par fonction diffère de celle budgétée, celle-ci se basant sur la répartition effective des heures, tandis que celle des budgets est une estimation, notamment pour les services de voirie et conciergerie.

**0 ADMINISTRATION GENERALE**

**0210 Administration des finances et des contributions**

**0210.3130.01 Frais de rappel et de poursuites + CHF 19'719.63**

Pour rappel, l'externalisation des débiteurs génère un surcoût dans ce compte. Celui-ci représente notre participation aux frais de recouvrement de créances, soit pour les nouvelles affaires 10 % du montant dû encaissé, pourcentage qui monte à 20 % pour des montants à l'étranger. Pour les anciens actes de défauts de biens (ADB), toujours propriétés de la commune, ceux-ci génèrent, en cas de rachat, des frais à hauteur de 50 % du montant encaissé.

A l'augmentation de ces coûts il faut mettre en relation les encaissements y relatif.

Encaissements d'anciens ADB : CHF 25'691.60 Frais Helveticum : CHF 13'886.30 (50 % + TVA)  
Encaissements de contentieux : CHF 142'522.66 Frais Helveticum : CHF 15'406.70 (10 % + TVA)

**0220 Services généraux, autres**

**0220.3102.03 Frais de photocopies et imprimés - CHF 8'960.45**

A fin 2023, nous avons bénéficié d'une offre de prix pour la commande de papier, dont la quantité s'est avéré suffisante pour plus d'une année de consommation. Lors de la mise en place des QR Facture, nous avons également commandé un stock important, pour plus d'une année de consommation.

**0220.3118.00 Acquisition de logiciels et de licences - CHF 19'477.70**

Plusieurs mises à jour de notre application métier nous avaient été annoncées lors des budgets. Or, seul une partie des celles-ci ont été réalisées.

Notre fournisseur de l'application métier a reporté à 2025 plusieurs modules de mise à jour et d'amélioration, notamment :

- MCH2 – extraction des données pour le Scm
- MCH2 – module immobilisation
- Diverses amélioration modules finances, contrôle de l'habitant et impôts

**0291 Café de la Gare**

**0291.3144.00 Entretien bâtiment Café de la Gare - administration + CHF 17'614.05**

Ce dépassement provient d'une part des frais engagés à la suite d'une effraction (+ CHF 6'821.40), à la mise en conformité de l'éclairage de secours (+ CHF 3'237.90), ainsi que la mise aux normes de la partie communication de l'ascenseur (+ CHF 2'270.10).

Concernant l'effraction, il faut tenir compte d'une participation de l'assurance à hauteur de CHF 6'321.40 que l'on retrouve dans le compte 0291.4260.00 Remboursement de tiers et d'assurances.

**0291.3144.01 Entretien bâtiment Café de la Gare – café et garages + CHF 1'893.55**

Comme pour la partie de l'administration, nous avons dû procéder à la mise en conformité de l'éclairage de secours ainsi que du réseau électrique.



L'augmentation de ces plages a demandé une réorganisation des locaux. La salle de l'édilité, réfectoire pour le repas de midi et salle pour les devoirs surveillés, est devenue la pièce pour l'accueil à proprement dit. De même, la salle dédiée à l'accueil auparavant est devenue le réfectoire et la salle des devoirs surveillés.

Le nombre de places devant être également augmenté dans le vestiaire, nous avons acquis un banc spécifique (+ CHF 4'621.30), non prévu au budget. De plus, nous avons remplacé un tapis de propreté, l'ancien n'étant plus efficace (+ CHF 2'320.20).

Résultats des années précédentes :

2020	CHF 55'211.05
2021	CHF 58'958.10
2022	CHF 58'167.50 (32.97 % des charges)
2023	CHF 52'629.55 (26.80 % des charges)
2024	CHF 52'782.85 (25.13 % des charges)

Les coûts à charge de la commune sont constants, années après années.

### **2195 Transports scolaires**

<b>2195.3010.00</b>	<b>Salaires coachs en éducation routière</b>	-	<b>CHF</b>	<b>3'251.65</b>
---------------------	--	---	------------	-----------------

Le service de coachs scolaire n'a pas été reconduit à la rentrée scolaire 2024/2025.

<b>2195.3637.00</b>	<b>Indemnisation pour transports scolaires</b>	+	<b>CHF</b>	<b>2'040.00</b>
---------------------	--	---	------------	-----------------

Suite à l'intégration d'une élève en classe relais dès novembre, la commune prend en charge les frais de transport. La mesure prendra fin en mars 2025. Le montant desdits transports se monte à CHF 2'040.00 pour 2024.

### **3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

#### **3290 Culture, non mentionné ailleurs**

<b>3290.3636.01</b>	<b>Subventions autres</b>	-	<b>CHF</b>	<b>5'000.00</b>
---------------------	---------------------------	---	------------	-----------------

La commission de la culture et des sports s'est constituée en 2024. L'attribution de subventions débutera dès l'année 2025.

#### **3292 Jardins et sentiers didactiques**

<b>3292.3130.00</b>	<b>Entretien Sentier des Sorcières</b>	-	<b>CHF</b>	<b>6'275.60</b>
---------------------	--	---	------------	-----------------

L'aménagement des berges prévu en 2024 n'a pu être réalisé. Les travaux sont reportés à 2026 et seront mis au budget.

#### **3410 Sport**

<b>3410.3140.02</b>	<b>Entretien Stand de tir et ciblérie</b>	-	<b>CHF</b>	<b>21'186.30</b>
---------------------	---	---	------------	------------------

L'entretien des pièges à balles budgété a été remplacé par une demande de crédit d'ouvrage pour le remplacement de ceux-ci. Le Conseil général a accepté le crédit d'ouvrage présenté en séance du 11 décembre 2024.

<b>3421</b>	<b>Fritime</b>			
<b>3421.4631.00</b>	<b>Subvention cantonale Fritime</b>		<b>+</b> <b>CHF</b>	<b>100.00</b>

La commune de Vuadens a reçu le Prix Fritime 2024 pour son calendrier 2023, d'une valeur de CHF 500.00.

#### **4 SANTE**

##### **4120 Etabl. médico-sociaux et foyers pour personnes âgées**

<b>4120.3612.01</b>	<b>Participation EMS de la Sionge</b>		<b>-</b> <b>CHF</b>	<b>86'023.04</b>
---------------------	---------------------------------------	--	---------------------	------------------

Les budgets prévoient une participation de CHF 136'851.45 au déficit de l'EMS de la Sionge.

Pour 2024, les comptes de l'EMS de la Sionge sont meilleurs que prévus. Ci-dessous les informations communiquées par l'EMS de la Sionge :

« L'optimisation de la gestion des dépenses liée au personnel (salaires et recrutement), des dépenses énergies et de certains frais (utilisation des installations, bureau et administration) a permis de largement compenser l'augmentation des frais d'entretien des bâtiments/installations et l'amortissement du stock Covid.

Les résultats montrent une diminution des charges budgétés de 130 kCHF.

La baisse des recettes liée à un taux de remplissage légèrement inférieur au budget a été compensée par les ventes cafétéria, la fête des familles, les repas à l'emporter et le correctif des comptes. »

##### **4220 Services de sauvetage**

<b>4220.3612.01</b>	<b>Participation communale aux ambulances - ASF</b>		<b>-</b> <b>CHF</b>	<b>28'100.30</b>
---------------------	---	--	---------------------	------------------

Les comptes des Secours Sud ont été clôturés sur un excédent de « subventions ». Sous réserve des décisions des différents organes de l'ASSF, une rétrocession de CHF 5.59 par habitant (population légale 2022) sera opérée, ce qui représente un total de CHF 14'204.20.

De plus, nous avons également enregistré le remboursement relatif à l'année 2023 (CHF 13'669.95).

##### **4330 Service médical des écoles**

<b>4330.3136.00</b>	<b>Visites médicales</b>		<b>-</b> <b>CHF</b>	<b>6'728.05</b>
---------------------	--------------------------	--	---------------------	-----------------

Contrairement à ce qui était prévu au budget, aucune visite pour le contrôle des poux n'a été nécessaire. De plus, il était prévu notre participation à la nouvelle médecine scolaire qui, en 2024, n'est pas encore effective (- 1'710.00). Toutefois, nous avons participé financièrement aux différentes visites médicales selon le plan en vigueur.

#### **5 PREVOYANCE SOCIALE**

##### **5451 Structures d'accueil extrafamiliale de jour**

<b>5451.3636.00</b>	<b>Subventions aux crèches et garderies</b>	<b>+</b>	<b>CHF</b>	<b>36'717.45</b>
<b>5451.3636.01</b>	<b>Subventions pour l'Accueil familial de jour</b>	<b>+</b>	<b>CHF</b>	<b>5'745.30</b>

Les charges présentes dans ces comptes (CHF 98'862.75) correspondent à la participation communale aux frais de garde des enfants selon la LStE. Celle-ci est calculée sur la base des revenus des parents selon un barème établi par Option Gruyère.

L'augmentation de charges s'explique par la méthode de calcul définissant le droit à une subventions ainsi qu'au nombre d'enfants gardés, en augmentation en 2024.

Précédemment, les crèches et garderies définissaient les modalités pour le calcul du revenu, certaines tenant compte du revenu imposable et d'autres du revenu brut. En complément, la commune de Vuadens limitait le droit aux subventions à CHF 120'000 de revenu brut.

Option Gruyère a mis en place un système de calcul uniformisé ainsi qu'une table unique pour déterminer le droit aux subventions, avec un seuil de revenu net fixé à CHF 130'000. Cette harmonisation a pour effet, comparée aux conditions précédentes en vigueur dans la commune de Vuadens, d'élargir l'accès aux subventions à un plus grand nombre de parents.

## **6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS**

### **6150 Routes communales**

<b>6150.3151.00</b>	<b>Frais de véhicules et de machines</b>	<b>+</b>	<b>CHF</b>	<b>6'511.15</b>
---------------------	--	----------	------------	-----------------

En plus des entretiens courants sur les véhicules, une panne d'une saleuse a été corrigée (+ CHF 5'281.60) et la préparation à l'expertise d'un véhicule (+ CHF 3'908.00).

## **7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **7101 Approvisionnement en eau (communal)**

<b>7101.4240.01</b>	<b>Vente d'eau</b>	<b>+</b>	<b>CHF</b>	<b>5'647.50</b>
---------------------	--------------------	----------	------------	-----------------

Consommation prévue	165'000 m3
Consommation effective	168'765 m3 (+ 3'765 m3)

### **7201 Traitement des eaux usées (communal)**

<b>7201.3143.00</b>	<b>Entretien des infrastructures</b>	<b>+</b>	<b>CHF</b>	<b>22'984.76</b>
---------------------	--------------------------------------	----------	------------	------------------

Faisant suite à plusieurs pollutions du Diron, nous avons procédé à diverses investigations (+ CHF 16'532.85). Les investigations n'ont pas permis de trouver le ou les coupables des rejets chimiques, mais elles ont permis la découverte d'une pollution chronique due aux eaux usées. Réalisation de la correction urgente du collecteur mis en cause (+ CHF 15'199.60).

<b>7201.4240.00</b>	<b>Taxe d'exploitation</b>	<b>-</b>	<b>CHF</b>	<b>7'905.60</b>
---------------------	----------------------------	----------	------------	-----------------

Epuration prévue	140'000 m3
Epuration effective	134'144 m3 (- 5'856 m3)
<i>(Epuraton 2023)</i>	<i>134'530 m3)</i>



**9100.3180.00 Réévaluation sur créances - CHF 185'500.00**

Afin d'avoir une vision d'ensemble des réévaluations sur créances et pertes effectives, il faut prendre en compte toutes les natures 3180, 3181 et 4029 de toutes les fonctions.

Compte	Désignation	Comptes 2023		Budget 2024		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7101.3180.00	Réévaluation sur créances	-18'000.00		19'475.00		14'000.00	
7201.3180.00	Réévaluation sur créances	1'000.00		16'200.00		-1'000.00	
7301.3180.00	Réévaluation sur créances			7'000.00		-1'000.00	
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives	2'559.30				2'309.05	
9100.3180.00	Réévaluations sur créances	115'000.00		139'500.00		-46'000.00	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	37'536.55				42'443.25	
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts		8'379.05				29'724.74
	<i>Totaux</i>	<i>138'095.85</i>	<i>8'379.05</i>	<i>182'175.00</i>		<i>10'752.30</i>	<i>29'724.74</i>
	<i>Résultat</i>	<i>129'716.80</i>		<i>182'175.00</i>			<i>18'972.44</i>

Sur la totalité des ducroires, les mouvements budgétés représentent CHF 182'175.00 alors que ceux présents dans les comptes totalisent une diminution de CHF 18'972.44, soit une différence de CHF 201'147.44.

Lors de l'élaboration des budgets, nous calculons un 5 % des recettes budgétées alors que pour les comptes nous appliquons ce même taux aux factures débiteurs ouvertes auquel nous additionnons toutes les créances transmises soit à Helveticum Inkasso AG, soit faisant l'objet de procédure de poursuite.

#### **9610 Intérêts**

**9610.3400.00 Intérêts passifs des engagements courants - CHF 24'776.00**

**9610.3401.00 Intérêts passifs des engagements financiers - CHF 74'486.65**

Les derniers emprunts contractés l'ont été avec des taux entre 1 % et 1.5 %, alors que nous nous basons sur un taux de 2.5 % dans les budgets.

#### **9690 Patrimoine financier, non mentionné ailleurs**

**9690.4411.00 Gains provenant des ventes de terrains PF + CHF 2'001'400.00**

Ce compte enregistre le gain sur la vente du terrain au Réseau Santé et Social de la Gruyère pour la construction du nouvel EMS.

Le changement de zone étant intervenu à fin 2023 (approbation PAL) avec un délai de recours à janvier 2024, le terrain n'a pas été réévalué dans les comptes 2023 et figurait au bilan avec une valeur à zéro. Dès lors, l'intégralité de la vente est portée en revenu.